

affirmé que le Grand-Tronc-Pacifique a été mis sous séquestre par décret du conseil, au mois de février dernier, parce que la compagnie n'était pas en mesure d'acquitter les intérêts sur les obligations qu'elle avait émises. Est-ce exact?

L'hon. M. REID: A l'époque où le Grand-Tronc-Pacifique a été mis sous séquestre, l'année dernière, la compagnie du Grand-Tronc avertit le Gouvernement qu'elle n'était pas en mesure d'acquitter les intérêts dus le 1er février, si j'ai bonne mémoire; or, puisque c'était là la situation, il était évident que le chemin de fer tomberait entre les mains d'un séquestre. C'est alors que le Gouvernement a, par décret en conseil, mis le réseau sous séquestre.

M. VIEN: Il ne s'agit pas de cela. Le ministre a fait une affirmation, tout à l'heure, si j'ai bien compris, alléguant qu'à l'époque où le Grand-Tronc-Pacifique fut mis sous séquestre, la compagnie du Grand-Tronc n'avait pas acquitté les intérêts sur les obligations du Grand-Tronc-Pacifique.

L'hon. M. REID: Je n'ai jamais prétendu cela. J'ai déclaré que la compagnie du Grand-Tronc a averti le Gouvernement qu'elle n'était plus en mesure de continuer l'exploitation du Grand-Tronc-Pacifique. La compagnie du Grand-Tronc n'était pas arriérée dans le paiement des intérêts, à cette date-là, mais elle le serait devenue quelques jours plus tard, si nous n'avions pas décidé de nommer un séquestre.

M. VIEN: C'est parfait. J'accepte la rectification.

M. CAMPBELL: Est-ce que tous les chemins de fer que possède l'Etat en ce moment sont sous la juridiction de la commission des chemins de fer?

L'hon. M. REID: Je le crois.

M. CAMPBELL: Tous les chemins de fer exploités par l'Etat?

L'hon. M. REID: Voici: Le Nord-Canadien a toujours été sous la juridiction de la commission des chemins de fer; le Gouverneur en conseil a mis par décret l'Intercolonial sur le même pied que le Nord-Canadien. J'ai donc raison de dire que tous les chemins de fer de l'Etat sont sous la juridiction de la commission des chemins de fer.

M. VIEN: Le ministre me permettra-t-il de lui poser une autre question? Une bonne partie du Grand-Tronc traverse le territoire des Etats-Unis. Le gouvernement canadien a-t-il fait des démarches pour savoir quelle attitude adopterait le gouver-

nement américain, au cas où le gouvernement canadien se porterait acquéreur des lignes du Grand-Tronc traversant le territoire des Etats-Unis?

Il n'y a pas d'exemple, ce me semble, d'un gouvernement autorisant un pays étranger à posséder sur son territoire des réseaux de chemins de fer.

L'hon. M. REID: C'est là un point de droit que le ministre de l'Intérieur (M. Meighen) pourra peut-être résoudre.

L'hon. M. MEIGHEN: Je crois que l'honorable député (M. Vien) connaît lui-même la réponse. Nous ne prenons pas le chemin. Nous sommes aujourd'hui, pour le tout, les actionnaires d'un autre réseau qui possède aux Etats-Unis des chemins et les exploite. Il ne s'agit que d'une simple répétition de ce que nous avons déjà fait, et le gouvernement américain ne s'opposerait sans doute pas plus dans un cas que dans l'autre.

M. VIEN: Le ministre dit-il que le gouvernement canadien ne prend pas possession du réseau de voies ferrées du Grand-Tronc? Ne s'agit-il pas en effet, d'une nationalisation de ce réseau et le gouvernement canadien n'en sera-t-il pas désormais le propriétaire, comme de ses raccordements sur le territoire américain?

L'hon. M. MEIGHEN: Ce que j'ai dit est l'absolue vérité, et mon honorable ami peut l'expliquer comme il l'entendra. Nous sommes les détenteurs du capital-actions d'un réseau d'une compagnie qui possède ces lignes et en exploite d'autres par des raccordements. Tout comme dans le cas du Nord-Canadien, nous sommes les propriétaires des actions d'une compagnie qui possédait et exploitait des lignes dans la république voisine. Le cas actuel n'a rien qui diffère de l'autre en principe, et il est à présumer que le gouvernement américain ne ferait pas plus d'opposition dans un cas que dans l'autre.

M. VIEN: Je n'ignore pas que dans le moment, le gouvernement américain gère toutes ces voies par l'entremise de la commission des chemins de fer des Etats-Unis. Ma question n'a pas pour objet de surprendre le ministre, mais simplement de savoir quelle sera la position du Canada une fois devenu propriétaire de la ligne, et quand le gouvernement américain aura décidé de rendre à leurs anciens propriétaires les réseaux de voies ferrées des Etats-Unis. Le gouvernement canadien s'est-il informé et assuré si le gouvernement américain permettra que les embranchements améri-